

âme est sainte, plus elle fait de bien autour d'elle. Voulons-nous que notre vie soit féconde en bonnes œuvres, travaillons à nous sanctifier. Dieu n'emploie à ses œuvres que des instruments dociles : or, les saints ou ceux qui aspirent à la sainteté, ne cherchant qu'à plaire à Dieu, ont un cœur et une volonté *maniabiles* ; le divin maître en fait ce qu'il veut, et comme Il ne veut que de grandes et saintes choses, ils les opèrent nécessairement : et, seuls, ils peuvent opérer de grandes et saintes choses. Ah ! si nous aimons vraiment Notre-Seigneur en son Sacrement d'amour, quel zèle ardent nous apporterons désormais au travail de notre sanctification personnelle pour être moins indignes d'être ses apôtres dans le monde !

Mais c'est également notre intérêt de chercher à devenir des saints ; Dieu est si bon qu'il a toujours mis la récompense à côté du sacrifice, et le bonheur dans la sainteté. Se sanctifier et se béatifier, c'est tout un pour la vie de ce monde comme pour l'éternité, et la mesure du bonheur sera toujours proportionnée à la mesure de la sainteté.

A tous ces puissants motifs, si capables d'agir sur nos résolutions, ne manquons pas d'ajouter la pensée du bien à faire à la société civile qui est de plus en plus agitée, bouleversée, malheureuse, parce que les saints se font rares, *defecerunt sancti*. On ne saurait calculer la quantité de grâces et de bonheur spirituel ou temporel qu'apporte avec elle la présence d'un saint dans une famille, dans une communauté ou une cité, au milieu d'un peuple entier.

O Seigneur, multipliez les saints, donnez des saints à l'Eglise et au Canada ! et puisque vous possédez en votre divin Sacrement l'abîme de toute sainteté, attirez, comme un aimant irrésistible, toutes les âmes de bonne volonté et faites-les resplendir de la lumière et du feu de votre amour pour votre gloire et le salut du monde. !

Avantages spirituels offerts à nos abonnés

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.